FICHE MÉTIER DE RÉFLEXOLOGUE certifié RNCP adhérent à l'ARRNCP

RÉFLEXOLOGUE certifié RNCP adhérent à l'ARRNCP

Le réflexologue certifié RNCP est un professionnel de la relation d'aide et de la gestion du stress. Son champ d'action étant la prévention, le mieux-être et la santé durable, il favorise le processus d'auto-régulation par un toucher spécifique des zones reflexes, en s'appuyant sur des mécanismes neuro-végétatifs et de circulation des fluides.

Le réflexologue certifié RNCP exerce l'activité conformément aux **Référentiels d'activités, de certifications et de compétences.** Le Titre RNCP permet à son titulaire de certifier les compétences, aptitudes et connaissances nécessaires à l'exercice du métier et activité du Réflexologue dans un domaine professionnel.
Le réflexologue certifié RNCP exerce l'activité dans le respect des règles déontologiques, éthiques et professionnelles de l'ARRNCP.

Les activités du Réflexologue certifié RNCP sont :

- Accueillir, prendre en charge et accompagner des personnes.
- Élaborer des protocoles de réflexologie (plantaire, palmaire) dans le cadre de l'accompagnement de soins de support et/ou de confort, notamment dans la prise en charge de la douleur.
- Traiter des zones ou points réflexes pour relaxer et/ou stimuler les personnes et prévenir des troubles ponctuels et/ou chroniques dus au stress.
- Animer des ateliers et/ou des conférences sur les différentes techniques réflexes et leurs bienfaits.
- Participer aux congrès, colloques et autres manifestations pour faire connaître la pratique et le métier de réflexologue certifié RNCP.
- Participer aux études de recherches cliniques et scientifiques.
- Se perfectionner et se former en continu.
- Gérer, faire évoluer et prospérer sa structure professionnelle.

Déroulement d'une séance

Le réflexologue certifié RNCP est entièrement responsable de ses actes, il choisit les méthodes et techniques qu'il emploie en fonction des besoins de la personne. Le traitement se déroule dans le cadre de séances individuelles. Lors de chaque consultation, le réflexologue certifié RNCP procède à une anamnèse, et effectue le soin réflexe en fonction des données recueillies lors de chaque séance, il les synthétise et établit un protocole personnalisé de soins réflexes, selon l'état de la personne et en accord avec elle.

Le réflexologue certifié RNCP cible des zones réflexes à travailler pour dynamiser les fonctions vitales du métabolisme, et diminuer les tensions, en améliorant le bien-être et la qualité de vie de la personne.

La durée d'une séance moyenne est comprise entre 45 minutes et 1 heure. La durée est moindre et adaptée selon les besoins et les fragilités des sujets. La réflexologie se fait sur une table de soin, en position allongée ou éventuellement sur une chaise où la personne est confortablement assise. Pour un meilleur accompagnement, il est souvent préférable d'effectuer une à deux séances par mois. La fréquence pourra être adaptée aux besoins et aux attentes de la personne.

Lieux où la réflexologie est proposée

- La pratique de la réflexologie n'est pas assimilée à une profession médicale ou paramédicale, elle peut être considérée comme une nouvelle profession à part entière s'inscrivant dans le domaine de la prévention, de la gestion du stress, de la relation d'aide, du bien-être et du confort de la personne.
- Le réflexologue certifié RNCP exerce le plus souvent son activité en profession libérale auprès des particuliers et des entreprises. Il peut également intégrer une équipe pluridisciplinaire médicale ou paramédicale à la demande d'un service hospitalier ou d'une association ou être salarié d'une structure : entreprises, associations, hôpitaux, EPHAD, centres sportifs, établissements d'enseignement, etc…

Démarches d'installation

- L'activité de réflexologue est reconnue par Pôle emploi, Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois, fiche N° K1103, *Développement Personnel et Bien-être de la personne.*
- L'activité de réflexologue est répertoriée à l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), dans les catégories Santé humaine et action sociale :
  Code APE 8690F *Activités de santé humaine non classées ailleurs.*

La formation du réflexologue certifié RNCP

Il n'y a pas de diplôme d'état pour la profession de réflexologue à ce jour, mais il existe un **titre de réflexologue** enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), Niveau II (Fr) / Niveau 6 (Eu), Code NSF 330t Spécialités plurivalentes des services aux personnes (réalisation du service).

RÉFLEXOLOGIE

Qualifiée par l'OMS de médecine complémentaire, la réflexologie est une approche non-médicamenteuse qui participe au mieux-être de la personne. Les séances réflexologiques apportent une contribution intéressante au suivi médical ou para-médical en favorisant la circulation sanguine, l'élimination des toxines, le rééquilibrage du système nerveux et l'apaisement général de la personne.

La théorie des zones réflexes

Les premières théories neurophysiologiques ont été établies au 19eme siècle par le médecin anglais Sir Henry Head, qui a relié des zones de la peau hyperalgésiques à des organes malades et par le médecin et physiologiste Ivan Pavlov concernant les réponses réflexes. La réflexologie à visée scientifique a été développée au début du XXe siècle par des médecins américains et européens, ayant analysé le rôle des réflexes dans le système nerveux (Fitzgerald, Riley, Kohlrausch…).

Eunice Ingham a repris la découpe du pied en 10 zones du Dr Fitzgerald pour établir la 1ere cartographie réflexe des pieds en 1938. Dans les années 1950 le docteur Paul Nogier découvre l'auriculothérapie. Plus récemment, dans les années 1980-1990, le professeur d'anatomie de la Faculté de médecine de Montpellier-Nimes Jean Bossy a posé des bases neurophysiologiques des réflexothérapies.

Edzard Ernst, médecin britannique, dans son ouvrage « Médecines alternatives: le guide critique » (2005), définit la réflexologie comme suit « *Méthode thérapeutique faisant appel à la pression manuelle appliquée sur des régions spécifiques, ou zones, des pieds (et parfois des mains ou des oreilles) réputées correspondre à des régions du corps, afin de faire disparaître le stress, ainsi que de prévenir et de traiter les troubles physiques* ».

La réflexologie repose sur trois concepts originaux :

- la prise en compte de la globalité de l'individu
- la main, outil d'analyse et de soin réflexe
- le principe d'équilibre neuro-hormonal et neurovégétatif par des techniques de stimulation réflexe (plantaire et palmaire)

Indications de la Réflexologie :

- Détendre, relaxer, le stress étant à l'origine de nombreux dysfonctionnements physiques et psychiques, dont les troubles psychosomatiques.
- Réduire l'état d'anxiété. Diminuer la sensation et la perception de la douleur.
- Réguler le système nerveux et hormonal.
- Déceler, localiser et éliminer les dépôts formés par des cristaux d'acide urique ou d'autres toxines.
- Activer la circulation sanguine et lymphatique.
- Prévenir, soulager un grand nombre de troubles fonctionnels.
- Favoriser et rétablir l'homéostasie interne du métabolisme.

Conformément à la loi, la pratique de la réflexologie ne peut être en aucun cas assimilée à des soins médicaux ou de kinésithérapie, mais à une technique de bien être par la relaxation physique et la détente libératrice de stress. (Loi du 30.04.1946, décret 60669 de l'article l.489 et de l'arrêté du 8.10.1996).

Organisation de la profession de réflexologue certifié(e) RNCP

L'Association des Réflexologues RNCP (ARRNCP) est l'organisme représentatif de la profession des réflexologues certifiés RNCP adherents à l'ARRNCP.

L'Association des Réflexologues RNCP est à la fois :

- Une structure nationale regroupant des réflexologues certifiés RNCP issus des écoles référencées au RNCP.
- Un porte-parole au service des réflexologues certifiés RNCP adhérents à l'ARRNCP.
- Une plateforme d'échange et de partage d'informations.
- Un représentant du corps de métier des réflexologues certifiés RNCP auprès des professionnels et des instances gouvernementales.
- Un réseau de référence et d'information en France et à l'étranger.

Version 18/03/2019